



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 JUILLET 2022

DELIBERATION N° 2022-07-110-DAP

Nomenclature : 3.5.6

OBJET : DECLASSEMENT DE VEHICULE

Votants : 32
Abstention : /
Votes exprimés: 32

Pour: 32
Contre : /

Fait à Tarnos,
 le 6 juillet 2022
 Pour extrait certifié
 conforme

Le Maire

*Certifié exécutoire compte tenu
 du dépôt au titre du contrôle de
 légalité et de la publication sur
 le site Internet de la Mairie le :*

06/07/2022

L'an deux mille vingt deux, le cinq juillet, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. LESPADÉ, M. PERRET, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, Mme ORDUNA,, Mme BAULON, M. GARANS, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LATAILLADE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE

Mme NOGARO	procuration à	M. PERRET
M. GONZALES	procuration à	M. MABILLET
M. SAUBIETTE	procuration à	M. DOMET
M. MIREMONT	procuration à	Mme ORDUNA
M. COUTIER	procuration à	Mme SAINT-AUBIN
Mme LALANNE	procuration à	Mme LE GALL
M. HERVELIN	procuration à	Mme DUFAU
Mme DACHARRY	procuration à	M. LATAILLADE

ABSENT EXCUSÉ

M. LECERF

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. PERRET

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	24
Nombre de pouvoirs	8
Nombre de votants	32

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de déclasser un véhicule des Services Techniques affecté à la Régie Bâtiment - Menuiserie en raison de sa vétusté.

Une offre de reprise est parvenue à la Commune déclenchant une prime écologique de 2 500 euros pour l'achat d'un véhicule électrique.



LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant la vétusté du véhicule : RENAULT EXPRESS immatriculé 2232 PE 40, date de 1ère mise en circulation 04/06/1992, kilométrage affiché au compteur ce jour de 174 214 KM,

Considérant la proposition de reprise de la Société RENAULT Bayonne – 59 Allées Marines – 64100 BAYONNE avec cession en l'état pour un montant de 1€, déclenchant une prime écologique de 2 500,00 € suivant leur proposition commerciale pour l'achat d'un véhicule électrique de type Zoé,

DELIBERE

DECIDE de déclasser du domaine public communal pour le classer dans le domaine privé de la ville, le véhicule Renault Express immatriculé 2232 PE 40,

ACCEPTE la proposition de reprise de la Société RENAULT Bayonne.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr